



Ancien bailleur peut communiquer des renseignements sur moi

Par **maman95240**, le **28/06/2013** à **09:27**

Bonjour ;

je voudrais savoir si un particulier qui veut louer sa maison peut savoir ou non en contactant son ancien bailleur (ophlm)si il a eu des loyers de retard.

Sachant que j ai un dossier de surendettement avec un moratoire de 24 mois la dette est inscrite .

De plus a t elle le droit de contacter mon employeur pour confirmer si je suis bien en cdi ?
merci d avance.

Par **Lag0**, le **28/06/2013** à **12:14**

Bonjour,

Aucun texte n'interdit de prendre contact avec un ancien bailleur ou l'employeur pour demander des renseignements.

Aucun texte non plus n'oblige ceux-ci à répondre...

Par **amajuris**, le **28/06/2013** à **21:00**

bjr,

il est légitime qu'un bailleur s'assure de la solvabilité de son futur locataire.

des gestionnaires de biens locatifs ont été condamnés pour ne pas l'avoir fait ou

insuffisamment.

le code civil indique qu'un contrat doit être rempli avec loyauté.

cdt